



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ DE L'OACI CONFIRME LA DIMINUTION DU TAUX D'ACCIDENTS EN 2012 ET L'ADOPTION DE LA PREMIÈRE NOUVELLE ANNEXE À LA CONVENTION DE CHICAGO EN PLUS DE TRENTE ANS

MONTREAL, le 5 mars 2013 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a conclu sa première « Semaine de la sécurité » vendredi dernier en confirmant que 2012 avait été l'une des années les plus sûres de l'histoire de l'aviation mondiale et qu'une nouvelle Annexe à la Convention de Chicago, portant sur la gestion de la sécurité, avait été adoptée.

L'institution des Nations Unies dans le domaine de l'aviation a confirmé qu'il y a eu 3,2 accidents par million de départs en 2012 ; ce taux correspond à un total de 99 accidents sur environ 31 millions de vols. En 2012, le nombre de victimes d'accidents d'aviation a été de 372 ; il s'élevait à 414 en 2011. Ce nombre est le plus faible depuis 2004.

De l'avis de l'OACI, les résultats positifs rendent compte des progrès réalisés dans de nombreuses initiatives de sécurité menées en collaboration ainsi que de l'amélioration particulièrement importante de la sécurité des pistes. L'Organisation a fait savoir que ses statistiques en matière de sécurité sont basées sur des données exclusives provenant de ses 191 États membres et qu'elles concernent l'exploitation d'aéronefs de masse maximale au décollage certifiée égale ou supérieure à 2 250 kg.

Création historique d'une Annexe

Donnant directement suite aux recommandations que lui avait adressées la Conférence de haut niveau sur la sécurité qu'elle avait convoquée en 2010, l'OACI a également confirmé, pendant les travaux de la Semaine de la sécurité, que le Conseil de l'Organisation avait formellement adopté une nouvelle Annexe à la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale, intitulée *Gestion de la sécurité*.

Les Annexes de l'OACI contiennent toutes les normes et pratiques recommandées mondialement convenues qui étayent le système de transport aérien international. L'Annexe 19 rassemble dans un même document les dispositions relatives aux programmes nationaux de sécurité (PNS) et aux systèmes de gestion de la sécurité (SGS) ; elle est le fruit d'une étroite collaboration menée durant ces trois dernières années entre l'OACI, ses États membres et des organisations internationales clés.

« Il s'agit de la première nouvelle Annexe à la Convention de Chicago en plus de trois décennies et d'une réalisation vraiment historique pour l'OACI et la communauté aéronautique internationale », a souligné le Président du Conseil de l'Organisation, M. Roberto Kobeh González.

La création de l'Annexe 19 appuie la stratégie de sécurité mondiale de l'OACI, qui demande une meilleure normalisation, une collaboration accrue entre les acteurs de l'aviation, de nouvelles initiatives de partage des renseignements et une priorisation des investissements dans les ressources techniques et humaines nécessaires à la sécurité de l'exploitation aérienne dans l'avenir.

- 30 -

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.